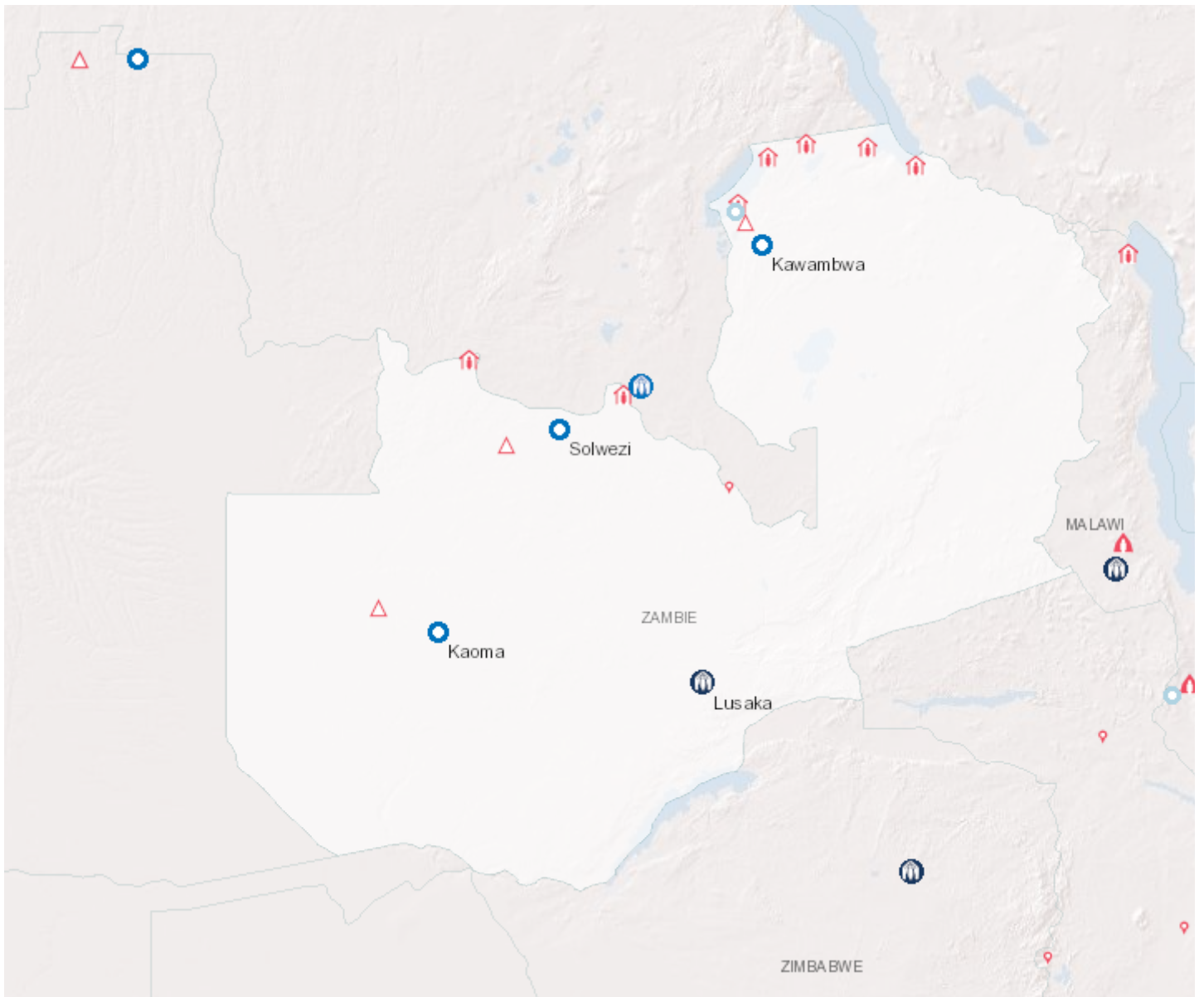


Rapport de fin d'année 2017

20/7/2018

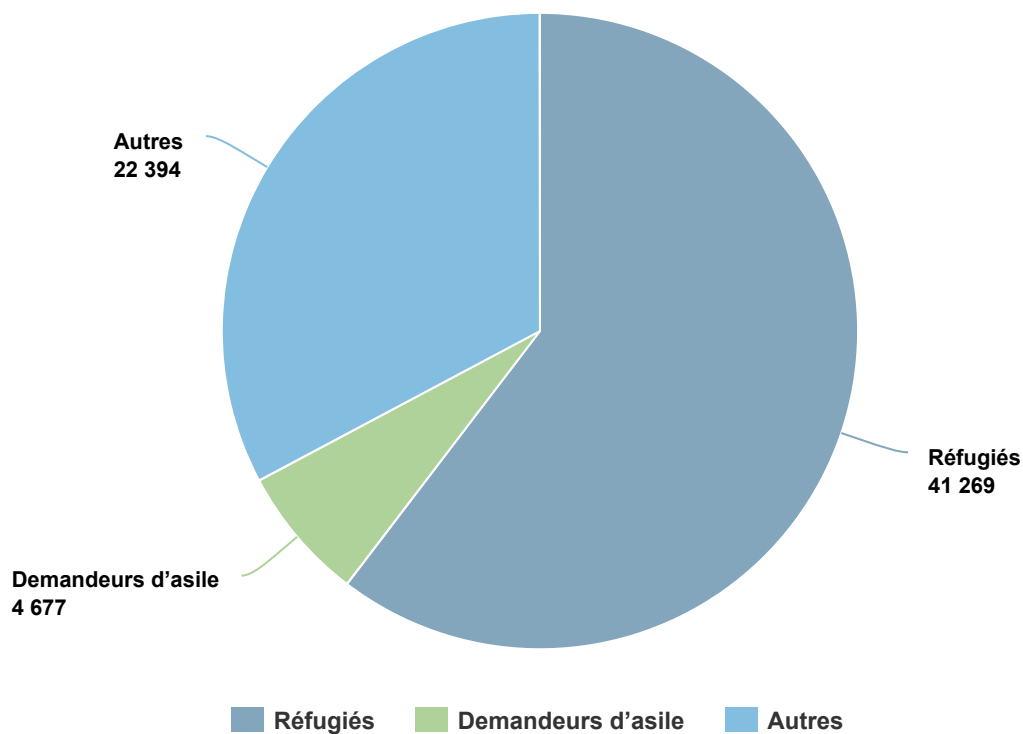
Opération: Zambie



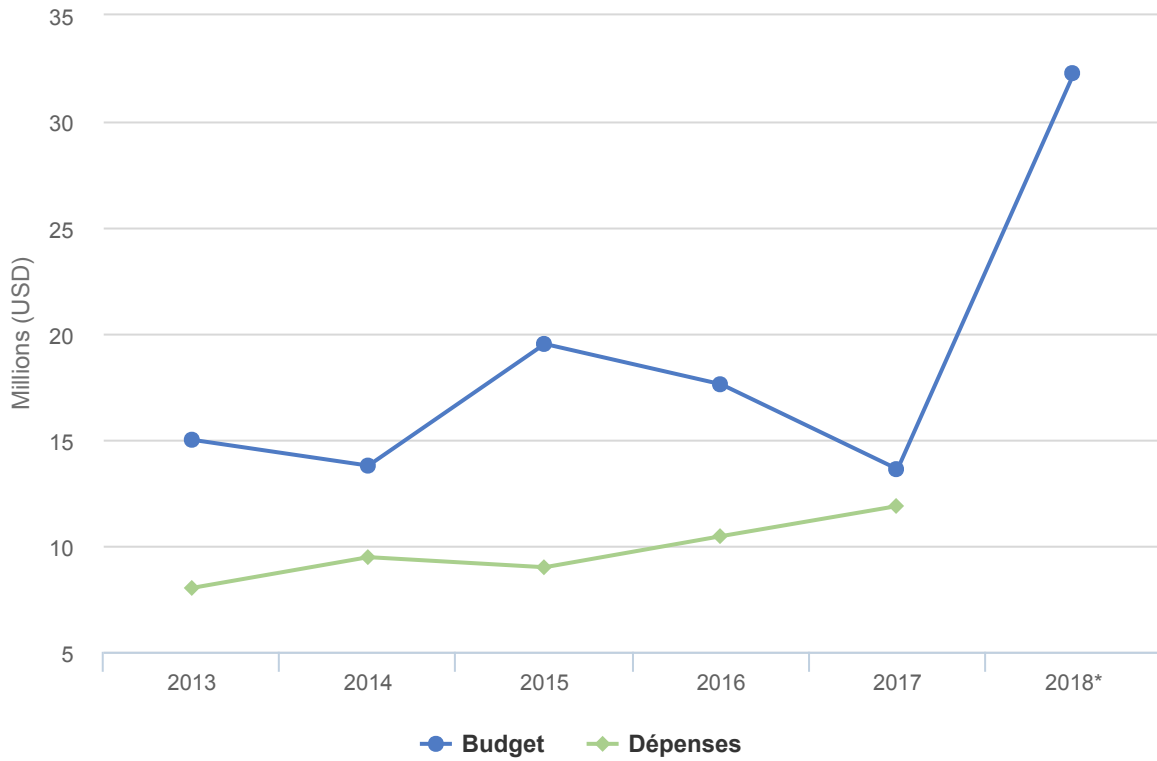
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 19% EN 2017

2017	68,340
2016	57,209
2015	52,179



Budgets et Dépenses - Zambie



Contexte opérationnel

La situation politique est restée stable en Zambie tout au long de l'année 2017. La nouvelle loi sur les réfugiés d'avril 2017 a introduit des changements législatifs positifs dans les procédures de détermination du statut de réfugié, ainsi que dans l'accès des réfugiés à l'éducation et à l'emploi.

Du fait de l'instabilité qui persistait en République démocratique du Congo (RDC), des milliers de Congolais ont demandé l'asile en Zambie, tandis que des ressortissants d'autres pays continuaient d'arriver.

En s'appuyant sur l'expérience acquise dans le passé avec le cadre d'intégration locale et en ayant conscience de la nécessité de mener une réponse d'urgence avec plusieurs partenaires, la Zambie a déployé le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF). La réponse actuelle aux nouvelles arrivées en provenance de la RDC s'inscrit dans le déploiement du CRRF en Zambie, notamment avec l'identification de stratégies de réponse durables et l'implication d'acteurs du développement dès le début d'une situation d'urgence. Les possibilités de collaboration avec les partenaires non traditionnels, notamment avec les acteurs du développement et le secteur privé sont étudiées, au titre de la mise en œuvre du CRRF dans les sites qui accueillent des réfugiés de longue date dans d'autres régions de la Zambie, en vue d'encourager les efforts d'autosuffisance et d'autonomisation, les solutions et la coexistence pacifique. Les domaines prioritaires identifiés pour la mise en œuvre du CRRF sont la connectivité, l'énergie et la mobilité.

Le HCR est resté engagé dans le programme d'intégration locale des anciens réfugiés en assurant l'accès à des documents juridiques.

Tendances démographiques

Fin 2017, la Zambie accueillait 68 340 personnes relevant de la compétence du HCR, dont 41 270 réfugiés, 4 680 demandeurs d'asile et 22 390 anciens réfugiés. La moitié des réfugiés accueillis en Zambie étaient originaires de la RDC et plus de 12 700 des réfugiés congolais étaient arrivés entre juillet et décembre 2017. En 2017, il y a eu près de 18 200 demandes d'asile, dont 15 580 ont donné lieu à la reconnaissance du statut de réfugié.

Chiffres clés

- 12 770 réfugiés congolais ont été enregistrés biométriquement et accueillis au centre de transit de Kenani
- 100% des objectifs en matière de réinstallation ont été atteints : un total de 604 demandes de réinstallation ont été présentées et 402 réfugiés sont partis se réinstaller dans un pays tiers
- 100% des personnes relevant de la compétence du HCR ont eu accès à des soins de santé primaire dans les sites qui accueillent des réfugiés en Zambie
- 950 enfants ont reçu un soutien dans le domaine de l'éducation
- 1 150 ménages ont bénéficié d'un appui au renforcement des moyens de subsistance et 105 ménages ont été inscrits dans le programme fondé sur le modèle de progression

Principales réalisations

- La réponse interorganisations à l'afflux de réfugiés originaires de la RDC a été mise en œuvre avec succès.
- L'aménagement d'une nouvelle zone d'installation à Mantapala, dans la province de Luapula, a été lancé en vue de décongestionner le centre de transit de Kenani.
- La nouvelle loi sur les réfugiés de 2017 a introduit le droit à l'emploi indépendant, le droit à l'enseignement primaire, ainsi que des procédures de détermination du statut accélérées pour les demandeurs d'asile vulnérables.

- Une campagne nationale de vérification biométrique des réfugiés, des anciens réfugiés et des demandeurs d'asile en Zambie a été menée à terme.
- Les anciens réfugiés rwandais se sont vu offrir des permis de séjour de trois ans et ont été dispensés, à titre exceptionnel, de l'obligation de fournir un passeport national. Quelque 1 500 demandes ont été soumises pour traitement au ministère de l'Immigration.

Besoins non satisfaits

- Un certain nombre d'activités et d'aides destinées aux personnes qui ont des besoins particuliers, notamment aux personnes âgées, n'ont pu être financées en raison des ressources limitées.
 - Les ressources n'ont pas été suffisantes pour aider les pouvoirs publics à améliorer la route qui mène à la nouvelle zone d'installation de Mantapala et faciliter ainsi le transfert des réfugiés accueillis au centre de transit de Kenani.
-